



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2002
Français
Original: arabe

Lettre datée du 9 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement libanais demande au Conseil de sécurité de bien vouloir proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui expire le 31 juillet 2002, pour une nouvelle période provisoire de six mois, conformément aux dispositions des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978. La raison d'une telle demande est que le maintien de la FINUL reste indispensable si l'on veut que cette force puisse s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée, eu égard aux observations judicieuses que vous avez formulées dans différents rapports indiquant qu'une partie importante du mandat de la Force n'avait pas encore été exécutée, en particulier la partie relative au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région, compte tenu notamment des graves violations et provocations auxquelles Israël se livre quotidiennement, tant sur terre que sur mer ou dans l'air, et qui constituent une agression permanente dirigée contre la souveraineté du Liban ainsi qu'une contravention flagrante à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, le Liban tient à réaffirmer qu'il est indispensable de maintenir la FINUL, conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, sans modifier en quoi que ce soit le nombre de ses effectifs et la nature de son mandat, compte tenu notamment du fait que la situation dans la région n'a cessé de s'aggraver et est devenue extrêmement dangereuse. Cette position cadre tout à fait avec la conclusion à laquelle vous avez abouti au paragraphe 11 de votre rapport (S/2001/423) en date du 30 avril 2001, selon lequel la reconfiguration de la Force pourrait être reconsidérée en cas d'évolution radicale de la situation dans la région.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement libanais estime que tout changement apporté à la FINUL ne peut qu'ébranler le sentiment de paix et de sécurité et empêcher la Force de s'acquitter intégralement de son mandat.

En outre, le Gouvernement libanais tient à souligner que le maintien du mandat de la FINUL témoigne de l'attachement de la communauté internationale au rétablissement de la souveraineté complète et de l'unité et de l'intégralité territoriales du Liban, conformément aux dispositions des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité.



Le Gouvernement libanais continue de prendre des mesures supplémentaires pour rétablir de manière effective son autorité sur les zones libérées, et les autorités libanaises continuent de faire fonctionner les services publics dans le sud du Liban, afin d'assurer l'intégration de cette région aux autres parties du pays.

Par ailleurs, le Liban prie instamment le Conseil de sécurité d'oeuvrer aux fins de la libération des ressortissants libanais détenus illégalement, et depuis de nombreuses années, dans les geôles israéliennes, en violation flagrante des Accords de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels à ces accords. En outre, notre pays demande instamment la neutralisation des centaines de milliers de mines qui, laissées sur le territoire libanais par l'occupant israélien, continuent de tuer et de blesser des civils, et de restreindre les activités et la liberté de mouvement de la population, l'ONU ayant relevé la présence d'une très grande quantité d'engins de cette nature.

Le Liban tient de nouveau à réaffirmer son attachement au processus de paix au Moyen-Orient en vue de l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et au principe de la « terre contre la paix », sur la base des grandes lignes arrêtées à Madrid. L'« Initiative de paix arabe » qui a été adoptée par les États arabes au Sommet de Beyrouth, tenu en mars 2002, constitue un pas historique sur la voie d'une paix globale et juste, paix qu'Israël a rejetée en multipliant les nouvelles agressions.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom du Gouvernement libanais, les efforts que déploient tant les responsables que les membres de la FINUL, ainsi que les efforts et les sacrifices consentis par les pays participant à la Force, pour s'acquitter du mandat confié à cette dernière.

Le Gouvernement libanais tient, en outre, à rendre hommage à vos efforts inlassables qui contribuent au renforcement de la FINUL dans le sud du Liban.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**
